



Communiqué de presse – 18 décembre 2012

Chaud/froid sur l'industrie éolienne

France Energie Eolienne (FEE) accueille avec enthousiasme la remise à l'ordre du jour de la PPL dite « Brottes » dès le 17 janvier prochain.

En effet, ce texte traite des mesures d'urgence pour l'éolien, mesures de nature à desserrer le carcan administratif dans lequel la filière est contrainte en France depuis le Grenelle 2.

La suppression du système de ZDE permet d'enlever un échelon parmi les multiples schémas territoriaux auxquels est soumis l'éolien.

La suppression de la règle des 5 mâts favorise l'éclosion des projets locaux et souvent participatifs dans les collectivités locales.

La proposition de loi prévoit également d'assouplir une loi sur le littoral afin de faciliter le raccordement des parcs offshore (jusque-là interdits) et le développement de l'éolien dans les Départements d'Outre-mer, actuellement au point mort.

Ces mesures sont essentielles pour assurer le développement de l'énergie verte éolienne et celui de ses emplois dans les territoires.

En revanche, les professionnels de FEE rappellent à la Ministre de l'Energie que, **depuis 9 mois, l'arrêté tarifaire éolien souffre toujours d'une instabilité juridique qui a gelé la filière**. Le problème serait déjà réglé si le gouvernement avait fait valider par la Commission européenne son mécanisme de soutien à l'énergie éolienne.

Pourquoi attendre ?

Les professionnels de l'éolien attendent urgemment une action du gouvernement en ce sens.

A propos de France Energie Eolienne

Fondée en 1996, l'association France Energie Eolienne (FEE) rassemble aujourd'hui plus de 250 acteurs de la filière éolienne et représente les intérêts de cette filière industrielle qui pèse déjà plus de 11 000 emplois.

Elle vise à un développement harmonieux de ce nouveau secteur, afin de faire de la filière éolienne une industrie créatrice d'emplois non délocalisables et porteuse de développement en région.

CONTACT PRESSE - AGENCE RPCA

Cathy Bubbe – Anne-Sophie Leinot - Maxime Godart
c.bubbe@rpca.fr - a.leinot@rpca.fr - m.godart@rpca.fr
Tél : 01 42 30 81 00